

**À moto,
portez le bon
équipement**



ÉQUIPEMENT MOTO : LES PROTECTIONS CERTIFIÉES TROP PEU PORTÉES

Selon une étude de l'AWSR, si une majorité des motards respectent les équipements imposés par la loi, ils sont encore peu nombreux à choisir, pour l'ensemble de ces équipements, des protections spécifiquement conçues et certifiées pour la moto. Pourtant, ces protections peuvent faire une réelle différence en cas de chute ou de choc.

Dans une nouvelle campagne, l'AWSR rappelle l'importance de s'équiper de la tête aux pieds avec des protections adaptées. Un message porté par les mots d'un papa à son fils, qui vient de réaliser son rêve en achetant sa première moto.

Être en règle ne signifie pas toujours être bien protégé

En Belgique, **le casque est obligatoire** pour tous les conducteurs et passagers de cyclomoteurs et de motocyclistes. Pour les motocyclistes, la législation belge impose également depuis 2011 **des gants, une veste à manches longues, un pantalon ou une combinaison ainsi que des bottes ou bottillons protégeant les chevilles**.

À l'exception du casque, la loi ne précise **pas de normes d'homologation** pour ces équipements. Un motocycliste peut donc être en règle avec des vêtements qui ne sont pas spécialement conçus pour la moto, mais ces derniers le protégeront moins bien en cas de chute.

L'étude de l'AWSR montre que si la majorité des motards respectent les équipements imposés par la législation (57 %), seule une minorité d'entre eux (17 %) les choisissent tous spécifiquement conçus et certifiés pour la moto. Le pantalon et les bottes sont les protections les moins souvent certifiées pour la moto, sans doute parce qu'ils sont moins pratiques à porter au quotidien qu'un blouson moto, que l'on peut facilement enlever une fois arrivé à destination.

Même si **seul le casque est obligatoire pour les cyclomoteurs**, l'AWSR recommande de compléter l'équipement par un pantalon long, un blouson à manches longues et des gants. Le short et les tongs, parfois portés en cette période de l'année, sont absolument à éviter : en cas de chute, la peau est directement exposée au bitume. L'étude montre que **les chaussures montantes sont très peu portées** par les cyclomotoristes (12 %) et que, plus généralement, les équipements spécifiquement conçus pour la moto sont quasiment inexistants chez ces usagers (moins de 1 %).

Des équipements qui protègent vraiment

À moto comme en cyclomoteur, l'équipement constitue la principale protection. Les équipements de protection individuelle (EPI) certifiés pour la moto sont conçus pour limiter les conséquences d'une chute ou d'un choc. **Ils peuvent réduire jusqu'à 50 % le risque de blessures.**

Le casque reste la protection essentielle : **50 % des accidents mortels de motards sont liés à un choc à la tête.** Le porter réduit de 42 % le risque de blessure mortelle et de 69 % le risque de traumatisme crânien sévère. L'AWSR recommande de privilégier **un casque intégral**, qui protège à la fois la tête et le visage.

Les autres équipements contribuent également à protéger les bras, les mains, les jambes et les pieds.

L'airbag, une protection supplémentaire

Le gilet ou la veste airbag constitue aujourd'hui un complément intéressant aux équipements obligatoires. En cas d'impact, il se gonfle afin de protéger les organes vitaux, qui sont peu protégés par un blouson classique.

Un accident mortel impliquant un motard sur deux (50%) est lié à un choc au thorax, à la colonne vertébrale ou à l'abdomen.

Se protéger de la tête aux pieds

A travers une nouvelle campagne de sensibilisation, l'AWSR rappelle aux conducteurs de deux-roues motorisés l'importance de s'équiper de la tête aux pieds avec des protections adaptées. Un message porté par les mots d'un papa pour son fils.

Dans **une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux**, Emmanuel s'adresse à son fils qui vient de réaliser son rêve avec l'achat de sa première moto. Entre fierté et bienveillance, il lui rappelle l'essentiel : avant de prendre la route, il faut penser à bien se protéger avec un équipement complet.

La campagne sera également relayée **lors des diffusions TV et en ligne des 10 prochains Grands Prix moto**.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.bewww.awsr.be